

**VOUS VENEZ DE SUBIR UNE INTERVENTION,  
Pour éviter les complications et assurer une bonne cicatrisation :**

**IL EST RECOMMANDE :**

- De ne pas faire de bains de bouche pendant 24 heures,
- De prendre les médicaments prescrits
- De ne pas se livrer à une activité physique importante.

**LA DOULEUR :**

Celle-ci peut survenir dès la fin de l'intervention ou quelques temps après. Elle peut être d'une intensité variable selon les individus.

- Eviter l'aspirine,
- Prendre les antalgiques prescrits,
- Si la douleur est intense et persiste, téléphoner au cabinet

**LE SAIGNEMENT :**

Un petit saignement peut persister quelques heures surtout si une prothèse provisoire est placée immédiatement,

Eviter les bains de bouche, tout mouvement de succion important ou d'exploration de la plaie avec la langue ;

- Si le saignement est important, faire une compression avec une compresse de gaze stérile pendant 30 mn.
- Si malgré ces recommandations le saignement persiste, téléphoner au cabinet

**L'ŒDEME :**

Après une chirurgie, l'œdème apparaît de façon plus ou moins importante et rapide selon les individus. Il peut survenir :

- Le jour même de l'intervention,
- Parfois le lendemain
- Quelquefois, le surlendemain – ce qui est tout à fait normal
- Des médicaments anti-inflammatoires vous ont été prescrits : suivre l'ordonnance

Pour limiter l'œdème, dès votre retour chez vous : appliquer sur la partie du visage, au regard de l'intervention, une vessie de glace entourée d'un linge : la garder 30 mn ; l'enlever 10 mn, la remettre 30 mn... et ce, pendant 3 à 4 heures sans interruption

***L'HYGIENE BUCCALE :***

- Ne pas faire de bains de bouche le jour de l'intervention,
- Commencer le jour suivant et très délicatement
- Brosser dents et gencives normalement, sauf à l'endroit de la chirurgie (pendant 4 à 5 jours).

***ALIMENTATION :***

Pour les interventions importantes :

- Manger des aliments nourrissants mais mous (œufs, viande hachée, pâtes, purée, fromages et petits pots de bébé)
- Eviter les liquides très chauds.

**EN CAS DE PROBLEME PARTICULIER, TELEPHONER AU CABINET  
OU AU NUMERO QUI VOUS A ETE COMMUNIQUE**